



L-9905 Troisvierges
(Grand-Duché de Luxembourg)

VACANCE DE POSTE

L'administration communale de Troisvierges se propose d'engager

1 instructeur de natation (m/f) 100 %

Sous le statut de l'employé communal, carrière C 1, à durée indéterminée

Le salaire sera calculé conformément aux dispositions du règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 concernant la rémunération des employés communaux

profil recherché :

- être détenteur d'un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) ou d'un certificat d'aptitude technique et professionnel (CATP) dans le métier de l'instructeur de natation, soit d'un certificat portant sur des études à l'étranger reconnu équivalent par le Ministère ayant dans ses attributions l'Education Nationale.
- Avoir fait preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (luxembourgeois, français et allemand) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues.
- Avoir des connaissances en outils informatiques courants.
- Disposer d'aptitudes pédagogiques et au travail en équipe.
- Avoir le sens de responsabilité et de la communication.
- Particularité du poste : mobilité des horaires : suivant un plan de travail, soirs et weekends compris.

principales missions :

- Surveillance – cours de natation – cours de gymnastique et animations aquatiques – natation scolaire – entretien des installations techniques de la piscine.

Sont à joindre à la lettre de motivation:

- extrait récent de l'acte de naissance,
- extrait récent du casier judiciaire N°3,
- curriculum vitae détaillé avec photo récente,
- copie de la carte d'identité ou du passeport,
- copies des diplômes et certificats d'études,

La demande devra en outre désigner l'adresse exacte et un numéro de téléphone du candidat. Les demandes écrites avec les pièces à l'appui sont à adresser au collègue échevinal de la commune de Troisvierges pour **le 22 juin 2018** au plus tard. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération. Les candidatures introduites antérieurement ne sont plus valables et doivent être réintroduites.

Troisvierges, le 31 mai 2018
Le collègue des bourgmestre et échevins,
Edy MERTENS, Norbert BREUSKIN, Guy HENCKES
B.P. 9
L-9901 Troisvierges